

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES
A LA PREMIERE ANNEE DE MASTER RELEVANT DU DOMAINE DE DROIT PRIVE SERIE 1
Année 2025-2026

PARCOURS CONCERNES :
HISTOIRE DU DROIT OPTION DROIT PRIVE

Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
Histoire du Droit Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Histoire du Droit Privé (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Régimes Matrimoniaux (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Entreprises en Difficulté (cours)	30 H	3	Ecrit 1 h 30
Sûretés (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) ou QCM (sans TD)
Droit de la preuve et de la prescription (cours)	20 H	2	Ecrit 1h
Initiation à la recherche (cours)	10 H	1	Pas d'évaluation
Histoire de la Justice	30 H	3	Ecrit 1h30
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Clinique juridique choix optionnel annuel	20 H	3	Contrôle continu
TD optionnel : Un TD parmi :			
Droit International Privé (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Régimes Matrimoniaux (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Sûretés (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
TOTAL SEMESTRE 1	255 H	30	

SEMESTRE 2			
Successions (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Successions (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Procédure Pénale Européenne et Internationale (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Procédure Pénale Européenne et Internationale (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Histoire des libertés publiques (cours)	20 H	3	Oral
Procédures Civiles d'Exécution (cours)	30 H	3	QCM 1h30
Histoire des Idées Politiques (cours)	20 H	3	Oral
Contrats d'Assurance	30 H	3	QCM
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Cours magistraux optionnel : Un cours parmi :			
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Gestion Locative Immobilière (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Fiscalité du Patrimoine (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Libéralités (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Clinique juridique choix optionnel annuel	20 H	3	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 2	245 H	30	

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 30/09/2025 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master, au titre de l'année universitaire 2025-2026 »